

DEFINITION DE « AUTRUI »

Autrui (nom commun)

Autre être humain, considéré en tant que personne avec laquelle se tisse une relation d'intersubjectivité et des rapports moraux.

- *Pour moi, autrui c'est toi. Et inversement.*

Termes associés

- Conscience
- Moi
- Sujet

Remarque

On définit souvent autrui comme « autre moi qui n'est pas moi » (Sartre). Autrui est semblable à moi, c'est un *alter ego* (autre moi) corrélatif du moi.

Sources utilisées

- Autrui, Dictionnaire de philosophie, Noëlla Baraquin, Armand-Colin, 2007
- Autrui, Dictionnaire de philosophie, Christian Godin, Fayard, 2004
- Autrui, Dictionnaire des concepts philosophiques, Michel Blay, Larousse-CNRS, 2007
- Autrui, Lexique de philosophie, Olivier Dekens, Ellipses, 2002
- Autrui, Nouveau vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines, Louis-Marie Morfaux, Jean Lefranc, Armand-Colin, 2005
- Autrui, Philosophie de A à Z, Collectif, Hatier, 2000